

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 192

présenté par
M. Gest

à l'amendement n° 51 du Gouvernement

à l'ARTICLE 13

- I. – Dans l'alinéa 4 de cet amendement, supprimer les mots : « et interventions » ;
- II. – En conséquence, dans les alinéas 8 et 15 de cet amendement, supprimer les mots : « ou interventions » ;
- III. – En conséquence, dans l'alinéa 12 de cet amendement, supprimer les mots : « ou intervention » ;
- IV. – En conséquence, dans l'alinéa 19 de cet amendement, substituer aux mots : « manifestation ou intervention » les mots : « ou manifestation »
- V. – En conséquence, dans l'alinéa 23 de cet amendement, substituer aux mots : « la manifestation ou l'intervention » les mots : « ou la manifestation » ;
- VI. – En conséquence, dans l'alinéa 27 de cet amendement, substituer aux mots : « , de la manifestation ou de l'intervention » les mots : « ou de la manifestation »
- VII. – En conséquence, dans l'alinéa 29 de cet amendement, supprimer les mots : « ou une intervention » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec le sous-amendement précédent.